



Snitpect-FO

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

*L'administration a provoqué la crise...
saura-t-elle en sortir ?*

S'interrogeait le SNITPECT-FO à l'ouverture de la CAP ...

Retrouve [la déclaration préalable de la CAP du 3 novembre 2015](#).

A l'occasion de la CAP mobilité du 14 octobre dernier, l'administration cherchait résolument le clash, et elle l'a obtenu !

Malgré nos alertes en pré-CAP, l'administration avait maintenu ses positions sur différentes situations individuelles en totale opposition avec des règles de gestion équitables et raisonnables. Ses positions conduisaient à écarter des ITPE de postes sur lesquels ils postulaient, pourtant légitimement, en raisons de règles inéquitables : avis défavorables injustifiés, ouverture de compteurs anarchiques, priorité d'affectation pour d'autres corps dans les réorganisations !

Les élus n'ont pas eu d'autre choix que de suspendre la séance, séance qui a pu se tenir le 3 novembre 2015 et ainsi livrer les derniers résultats très attendus et la position de l'administration sur ces dossiers impactant des ITPE à titre individuel... et qui auraient impacté les ITPE collectivement si nous avions laissé passer de telles jurisprudences !

Et des engagements importants ont été pris par la DRH au cours de cette CAP :

- le renforcement du contrôle des avis défavorables par la DRH traduit dans la prochaine circulaire mobilité ;
- la non-levée de compteurs d'opportunité (priorité donnée aux fonctionnaires émergeant sur d'autres BOP que celui du MEDDE/MLETR) sur les prochains cycles : tes élus ont veillé à ce que, dans le cadre du maintien de la mesure contraignante des compteurs budgétaires, ce système ne soit pas utilisé systématiquement en défaveur des agents du MEDDE/MLETR et des ITPE en particulier ;

CAP du

3 novembre 2015

▪ les réponses de l'administration à la déclaration préalable,

▪ les résultats de la CAP : mobilités, concrétisations des promotions à IDTPE, renouvellements de détachements à IC et entrants ,

▪ les coordonnées de tes 12 représentants du personnel

- l'ouverture d'un chantier pour procéder à la publication sur notre liste des postes dans les établissements publics sous tutelle du MEDDE/MLETR (agence de l'eau, agence des aires marines protégées, AFB...);
- l'application égalitaire entre corps des futures règles de priorité d'affectation liées aux réorganisations.

Une CAP reportée qui a aussi permis d'obtenir :

- des mobilités entrantes supplémentaires au Cerema, mais surtout la non-apparition d'un nouveau label « sous réserve compteur », qui laisserait au Cerema la liberté de décider de la mobilité, en toute opacité et en-dehors de l'instance de la CAP !
- L'intervention de la DRH auprès de l'IG harmonisateur des dossiers proposés à promotion à IDTPE par VNF, qui bloquait certains dossiers en raison de quotas ou de méconnaissance des règles !

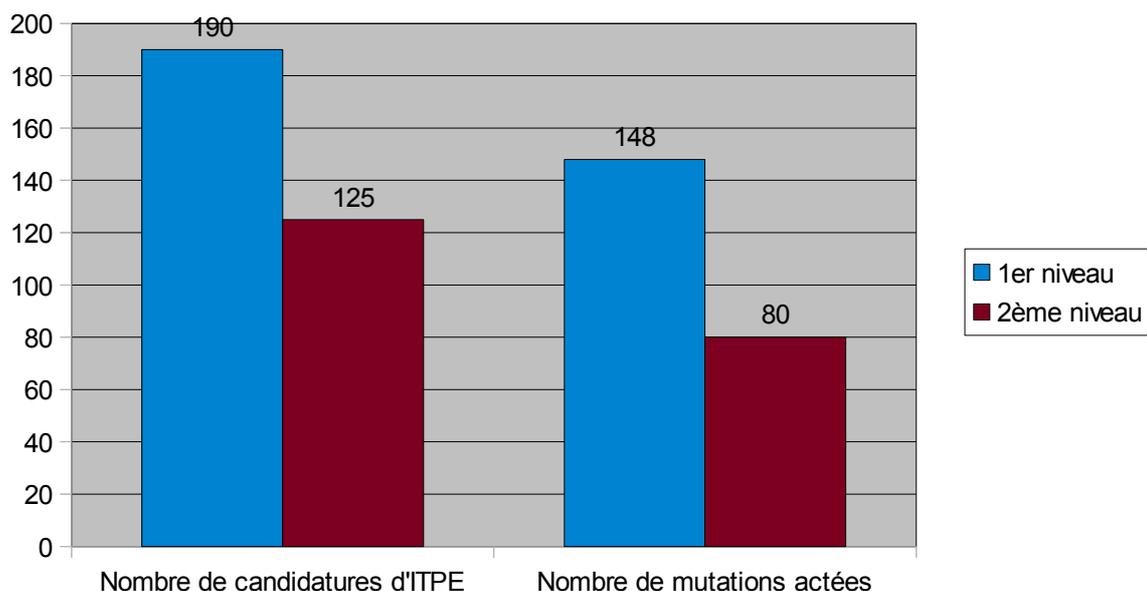
Les ITPE attendaient un retour à la raison et l'arrêt des provocations adressées aux ITPE. Les nouvelles positions de l'administration vont bien dans ce sens, même si la marge de progression reste significative !

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1076**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **599**



Une analyse de la liste des postes vacants fait ressortir :

- près de 90 % des postes du premier niveau sont « susceptibles d'être vacants » et plus de 40 % des postes du Cerema sont réservés en interne ;
- 69 % des postes du 2ème niveau sont « susceptibles d'être vacants » et près de 24 % des postes sont réservés au sein du CEREMA ;
- concernant le Cerema, seuls 28 postes (14 de chaque niveau de grade) sont réellement ouverts en vacants, pour un total de 165 postes publiés et seulement 15 candidatures entrantes ont pu être validées, et encore grâce à l'action du SNITPECT-FO !

Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **78 %** des demandes de mobilité satisfaites
- 2ème grade : **64 %** des demandes de mobilité satisfaites

Et malgré ce contexte de resserrement (vacance, postes réservés, postes susceptibles d'être vacants, nombre de postes publiés diminuant), les ITPE continuent à se placer et ce, dans tous les services, et à tous les niveaux !

Commentaires :

Lors de la première réunion, le 14 octobre, nous avons interpellé le président de la CAP sur les réserves émises par le Cerema sur les candidatures, et notamment la volonté de l'établissement public de pouvoir prendre les décisions en-dehors de la CAP, en créant une nouvelle appellation « sous réserve compteur ».

Le SNITPECT-FO avait protesté et il a été entendu ! Le président de la CAP a rappelé au Cerema la nécessité d'affiner ses besoins et de cesser la sur-publication de postes (en susceptibles vacants). Aussi, les doutes sont levés dès la CAP mobilité, sans attendre une énième tambouille avec les ETP!

Parallèlement aux situations qui nous ont fait réagir, nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de l'examen des mobilités, notamment au sujet :

- d'avis défavorables injustifiés, certains mentionnant explicitement que la candidature n'était pas la bienvenue.. le service refusant de recevoir les candidats !
- de l'absence totale et étrange de candidatures sur des postes au sein de l'EPA VNF, laissant présager le recrutement sous statut privé, au détriment des ITPE. La DRH de VNF a précisé que la circulaire « mobilité » de l'établissement public serait révisée pour plus de clarté entre les différents modes de recrutement, et que ces postes seraient re-publiés en apportant des précisions sur les fiches de poste quant au niveau de responsabilité. I-DTPE : soyez vigilants lors du prochain cycle !
- De situations individuelles particulièrement difficiles, certains ITPE ne trouvant pas de poste à ce cycle malgré la suppression annoncée de poste, ou un retour de thèse, ou des promesses d'obtention de poste finalement retirées le jour de la CAP !

► Les suites données à la CAP mobilité du 11 juin 2015 :

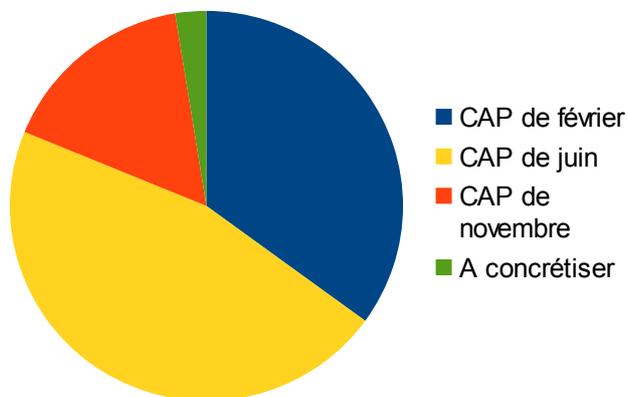
Des réserves sur vacance de postes ou des mobilités laissées à l'étude ont pu être levées par l'administration, ce sont ainsi deux mobilités au 1^{er} niveau et deux au 2^{ème} niveau qui ont pu être actées.

► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

117 camarades étaient inscrits au tableau d'avancement 2015.

A l'issue de la CAP de juin, **81 %** des ITPE avaient concrétisé leur promotion.

Restait donc une vingtaine d'ITPE pour ce dernier cycle de mobilité, pour lesquels les derniers mois ont rimé avec stress, dilemme, course aux entretiens .. pour espérer voir leur promotion se concrétiser ! L'un d'entre eux a failli se voir opposer la mention « sous réserve compteur Cerema » ! Un poste vacant et pour lequel l'administration aurait voulu laisser la décision en suspens, aux mains du DG du Cerema !



Lors de cette dernière CAP, 3 d'entre eux n'ont donc pas trouvé d'issue pour des raisons très différentes. Soit un taux de concrétisation de près de 98%, témoignant de l'employabilité des ITPE au deuxième niveau de fonction.

Mais le stress constaté, l'augmentation de la part des postes « susceptibles d'être vacants » au fil des CAP, le contexte de la réforme territoriale, la baisse des effectifs, les plafonds d'emploi liés à la baisse de la masse salariale dans les établissements publics, la création de l'AFB ... militent pour qu'enfin l'administration prenne la décision de porter à 2 ans le délai laissé pour concrétiser sa promotion !

► Concrétisations des promotions TSDD à ITPE par liste d'aptitude :

Sur les 19 lauréats, 12 d'entre eux ont obtenu leur mobilité lors de cette CAP, et sur leur choix n°1. Preuve encore une fois que l'assouplissement des règles répond aux choix des agents et aux besoins des services. Un jeu gagnant-gagnant grâce aux actions du SNITPECT-FO !

5 autres présentent des dossiers de concrétisation sur place, dossiers qui seront étudiés le 26 novembre prochain.

► Renouvellements de détachement dans le corps :

Les **3** demandes de renouvellement de détachement entrant ont trouvé une suite favorable.

► Renouvellements de détachement dans les emplois fonctionnels à IC :

1 renouvellement à IC1 et **7** renouvellements à IC2 ont pu être actés lors de cette CAP, dossiers remontés tardivement auprès de l'administration.

Tous les résultats sont en ligne [ICI](#).

Prochaines CAP :

Promotions à IDTPE : le 26 novembre 2015

Pré-CAP : du 12 au 23 novembre 2015

CAP mobilité pour mai 2016 : 10 février 2016

Pré-CAP : 3 février 2016

Date de publication de la liste des postes vacants : 7 décembre 2015

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

Charlotte COUTON	01 40 81 96 72	charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Marie BLAVOET	03 20 13 65 76	Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr
Elsa ALEXANDRE	04 72 74 58 36	elsa.alexandre@cerema.fr
Edouard ONNO	02 72 74 76 00	edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr
Stéphanie PASCAL	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Benjamin VIER	01 43 17 73 11	benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr
Laurent JANVIER	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Manuelle SEIGNEUR	02 32 18 10 30	manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr
Eric HENNION	02 97 68 13 10	eric.hennion@morbihan.gouv.fr
Nadia JACQUOT	06 43 60 27 14	nadia.jacquot@vnf.fr
Alberto DOS SANTOS	03 83 50 97 43	Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr
Christelle BASSI	04 86 94 68 19	christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr